

AVIS PUBLIC

N° 2018-008

Demande de dérogation mineure n° 2018-001

Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 14^e jour de mai 2018 à 20 h, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2018-001.

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent de la largeur maximale pour une entrée charretière.

Effet de la demande :

La demande aurait pour effet d'autoriser l'agrandissement d'une entrée charretière à une largeur totale de 14 mètres, tandis que le règlement prévoit une largeur maximum de 7.5 mètres.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est composé du lot 5 148 286 du cadastre officiel du Québec. Il se situe au numéro civique 8 rue du Bassin à Chute-aux-Outardes.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 27^e jour d'avril 2018.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,



Rick Tanguay